

HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC applicables au 01/01/2026 – TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

PRESTATIONS DE LOCATION :

Locaux à usage d'habitation ou autres :

Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : 16 % d'un montant de loyer annuel hors charges répartis par moitié entre propriétaire et locataire (*15 % pour les visites * - 15 % pour la constitution du dossier locataire * - 43 % pour la rédaction du bail * - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux **)

** sur locations soumises à la loi du 06/07/1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et est inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m² de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Ce plafond passe à 10 € par m² de surface habitable en zones tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m² de surface habitable.*

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 80 € (inclus avec un mandat SQUARE BOX gestion locative)

Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel :

12 % de la valeur locative triennale à la charge du preneur (valeur annuelle si bail d'1 an)

PRESTATIONS DE GESTION :

○ MANDAT GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires de gestion courante : 7 % des encassemens
- Garantie loyers impayés : 3,40 % des encassemens

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € – 5 % (du montant TTC de la facture)

GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 €

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 €

GESTION DES CONTENTIEUX (hors GLI) :

Suivi de la procédure contentieuse : 95 €

PRESTATIONS PARTICULIERES :

Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 20 €

Transmission sur demande, d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : 25 €

Conseil immobilier patrimonial : 200 €

Démarche relative au permis de louer : vacation horaire – 60 €

Accompagnement dossier d'aides de subventions : vacation horaire – 60 €

Administration des parties communes pour une monopropriété : 250 €

Relevé de compteur : 15 €

Suivi des dossiers de diagnostics : 20 €

○ MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : 11,70 % des encassemens (dont garantie loyers impayés)

PRESTATIONS DE GESTION COMPLEMENTAIRES :

- GESTION DES TRAVAUX :

Travaux de remise en état – rénovation : à partir de 1 500 € = 5 % (du montant TTC de la facture)

- GESTION DES SINISTRES :

Suivi des sinistres : vacation horaire – 60 €

Gestion des dossiers d'expertise : vacation horaire – 60 €

- ADMINISTRATION DES PARTIES COMMUNES pour une monopropriété : 250 €

LOCATION accessoire au MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE et au MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :

8,50 % d'un montant de loyer annuel hors charges répartis par moitié entre propriétaire et locataire (*15 % pour les visites * - 15 % pour la constitution du dossier locataire * - 43 % pour la rédaction du bail * - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux **)

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 80 € (inclus avec un mandat SQUARE BOX gestion locative)

